

Sport Action Jeunesse de Taschereau

415 avenue Privat
Taschereau (Québec) J0Z 3N0
Tél : 819 796-2219
Fax : 819 796-2220



Sport Action Jeunesse

3 février 2024
Centre récréatif de Taschereau



COÛTS D'INSCRIPTION: (REMIS EN BOURSES)
OPTION 1: 350.00\$ AVANT LE VENDREDI 19 JANVIER, MIDI
OPTION 2: 400.00\$ DU 19 JANVIER PM AU 26 JANVIER 16H

LOISIRS@MUNITASCHEREAU.CA / 819 796-2219 POSTE 128

**Entrée gratuite pour les
joueurs
4\$ par visiteur de 12 ans et +**

**Soirée avec
Gino Têtu**





Le 11 décembre 2023

Amis Sportifs,

Cette année le tournoi de hockey social de Taschereau se déroulera le samedi 3 février 2024.

Vous trouverez dans les prochaines pages, les règlements du tournoi ainsi que les feuilles d'inscription.

Nous aimerions recevoir votre confirmation avant les dates indiquées sur la page suivante.

(Notez que si pour cause de température trop douce, nous ne pouvons faire notre glace qui est naturelle, nous rembourserons les inscriptions.)

Veillez agréer, Amis sportifs, nos salutations distinguées.

Vanessa Boutin Cameron

Agente de développement et directrice en loisirs

Tél : 819-796-2219 poste 128

FAX : 819-796-2220

Courriel : loisirs@munitaschereau.ca



Informations Générales

Au Centre récréatif de Taschereau : 52, rue Morin

Classes ouvertes : Équipes Masculines et Féminines

Tournoi de hockey

Date : samedi 10 février 2024

Coûts :

Option 1 : 350.00\$ avant le vendredi 19 janvier avant midi

Option 2 : 400.00\$ du 19 janvier pm au 26 janvier 16h

(Remboursement total si la température ne nous permet pas de faire la glace)

Paiement en argent ou en chèque certifié

Virement interac accepté si vous signez le formulaire de la page 8 du document

Vous devez envoyer la feuille d'inscription d'équipe soit directement au bureau, par courriel ou par fax.

Règlements de la F.Q.H.G. (Fédération Québécoise de Hockey sur glace).

Service de bar et de restauration sur place, toute la journée, suivi d'une soirée.

Toutes les inscriptions seront remises en bourses durant la soirée.

Entrée : Coûts : Gratuit pour les joueurs
Gratuit pour les enfants de 12 ans et moins
4\$ par visiteur

Règlements

1. Le tournoi sera joué selon les règlements de la FQH (Fédération Québécoise de Hockey sur glace).
2. Chaque équipe se compose d'un maximum de 16 joueurs habillés et de 2 gardiens de buts. Par contre, le premier alignement peut comprendre jusqu'à un maximum de 20 noms.
3. Un délai maximal de dix minutes est accordé aux équipes pour se présenter à la joute, à défaut de quoi, l'équipe adverse gagne la partie avec un pointage de 1 à 0. **Le temps du retard sera soustrait de la première période s'il est inférieur à dix minutes et une punition mineure pour avoir retardé la partie pour l'équipe fautive.**
4. Les parties auront trois périodes : 1- 15 minutes straight 2 et 3- 10 minutes chronométrées
5. S'il y a égalité, une période supplémentaire de 5 minutes chronométrée à 3 joueurs en plus du gardien, de chaque côté. S'il y a pénalité, un 4^e joueur sera ajouté à l'équipe non-fautive, mais le joueur fautif purgera sa pénalité. Si l'égalité persiste, il y aura tir de punition jusqu'au départage (3 lancers minimum par équipe, par des joueurs différents). Le premier but met fin à la partie.
6. Avec une différence de 7 buts, le reste de la partie sera jouée en temps non-chronométrées et ce même si l'écart diminue. **L'arbitre peut même mettre fin à la partie.**
7. Le port du casque protecteur est obligatoire pour tous. La grille ou visière complète est obligatoire pour les moins de 18 ans pour la pratique de hockey sur glace.
8. Tout joueur et/ou gardien de buts qui évoluera dans plus d'une équipe lors du tournoi sera expulsé.
9. L'âge minimum requis est de 18 ans. Sauf dans le cas où une autorisation des parents concernés sera présentée aux organisateurs et cela avant la première joute.
10. Aucune mise en échec ne sera tolérée.
11. Une punition majeure entraînera l'expulsion du joueur fautif de la joute.
12. Une bataille, une extrême inconduite ou une punition de match entraînera l'expulsion du tournoi.
13. Tout joueur amassant un total de 3 infractions décrites ci-dessous, pendant la même partie sera expulsé de la joute. Les infractions sont : bâton élevé, double-échec, donner un coup de bâton, darder, donner un six-pouces, mise en échec, donner du genou, assaut, donner de la bande.



14. Aucun joueur ne pourra s'ajouter en cours de tournoi, s'il n'est pas inscrit sur l'alignement à la première joute.
15. Si une équipe présente sur la patinoire à un joueur qui n'est pas inscrit sur le premier alignement perdra automatiquement la joute durant laquelle le joueur s'est présenté.
16. Les chambres doivent être libérées dans les vingt (20) minutes suivant la fin de la partie.
17. **Les équipes ne peuvent pas apporter leurs boissons alcoolisées. Pour faciliter le respect de cette règle, un service aux chambres sera effectué. Les équipes prisent en défaut d'apporter leur propre boisson seront disqualifiés automatiquement.**
18. Le hasard déterminera l'équipe qui devra changer de chandail, si besoin s'impose.
19. Les décisions des arbitres sont irrévocables, de plus l'organisateur du tournoi n'est pas autorisé à officier une rencontre.
20. Tout joueur qui bouscule un arbitre ou s'il est trouvé coupable d'un geste avec l'intention de blesser, sera expulsé du tournoi.
21. Pendant une partie en cours, tout joueur en état **d'ébriété ou drogué** peut se faire expulser du tournoi, si son comportement est jugé inapproprié et dérangeant pour le déroulement du jeu.
22. Aucun protêt ne sera accepté.
23. Les organisateurs du tournoi ne sont pas responsables des accidents, bris ou vols de matériel. En cas d'accident, les coûts d'ambulance et/ou de soins médicaux sont à la charge du bénéficiaire.
24. Le lancer frapper est accepté dans toutes les classes.



Inscription tournoi de hockey

S.V.P. avant le vendredi 26 janvier 2024

Nom de l'équipe : _____

Classe : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone Domicile ou Cell: _____

Travail : _____

Couleurs des uniformes : _____

#	Nom du joueur	#	Nom du joueur

- Veuillez nous faire parvenir votre inscription à l'adresse suivante :

415 avenue Privat
Taschereau (Québec) J0Z 3N0
Tél.: 819 796-2219 poste 128 Fax : 819 796-2220
Courriel : loisirs@munitaschereau.ca

Att : Vanessa Boutin Cameron
Agente de développement et directrice
en loisirs

Je soussigné _____ m'engage à participer avec mon équipe au « Tournoi de hockey social 2024 » qui aura lieu le 3 février 2024. De plus je m'engage à dégager les organisateurs de toutes responsabilités en rapport avec tout accident, perte ou vol ou tout autre méfait qui pourrait survenir lors du tournoi. En cas d'accident, les coûts d'ambulance et/ou de soins médicaux sont à la charge du bénéficiaire.

Formulaire d'acceptation pour effectuer un virement Interac

Je soussigné _____ m'engage à effectuer un virement Interac à la personne responsable des inscriptions dans le comité de Sport Action Jeunesse Taschereau.

Vous devez effectuer votre virement à Vanessa Boutin Cameron à l'adresse courriel suivante :
→ vava_03@hotmail.com

La **question** utilisée doit être : Inscription

La **réponse** utilisée doit être : hockey2024 (tout en minuscule)

Une preuve du dépôt au compte vous sera fournie le
moment venu

Signature

Date

Moi, Vanessa Boutin Cameron, j'accepte la responsabilité de recevoir un virement interac pour les inscriptions du tournoi de hockey 2024 et je m'engage à fournir à la personne responsable de l'inscription, une preuve de dépôt au compte.

Vanessa Boutin Cameron
Signature

AUTORISATION PARENTALE

Une feuille pour chaque participant
de 12-16 ans



J'autorise mon enfant _____ d'âge mineur à
participer au tournoi de pitoune le 10 février 2024. De plus je dégage les
organisateur de toutes responsabilités en rapport avec tout accident qui
pourrait survenir lors du tournoi.

Signature du parent

de cellulaire

Adresse du parent

Date

Autre personne que vous à contacter en cas d'urgence
en cas d'urgence

de cellulaire

Adresse de la personne à contacter en cas d'urgence